



Ville de  
**Mercier**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

Adoption du budget 2018 de la Ville de Mercier

## **Hausse de taxes de moins de 1 %**

Mercier, le 14 décembre 2017 – Adopté à l’unanimité lors d’une séance extraordinaire du conseil municipal, le 12 décembre, le budget 2018 de la Ville de Mercier prévoit une hausse de taxes de 0,96 %, ce qui représente 25 \$ pour une résidence d’une valeur moyenne de 265 000 \$.

La mairesse Mercier, Lise Michaud est très heureuse de souligner que cette hausse du compte de taxes respecte l’engagement que son équipe avait pris envers les citoyens lors de la dernière campagne électorale. « Cet automne, mon équipe et moi avons pris l’engagement formel de limiter la hausse de taxes à moins de 1 %. C’est donc avec beaucoup de fierté que nous pouvons aujourd’hui dire : mission accomplie! » a-t-elle expliqué.

Selon la mairesse, deux principes ont guidé le conseil municipal et l’administration municipale dans la préparation du budget 2018. « Nous avons le souci de nous assurer que l’administration municipale soit performante, tout en ayant des processus rigoureux qui respectent les règles en vigueur. Mais surtout, il était primordial pour nous d’offrir le meilleur service de proximité aux citoyens tout en respectant leur capacité et leur volonté de payer », a précisé Lise Michaud.

Le conseil municipal a également tenu à remercier toute l’équipe de direction pour leur grande collaboration et leur compréhension dans l’ensemble du processus de préparation budgétaire.

-30-

Source : Vincent Lanctôt  
Direction des communications et des technologies de l’information  
450 691-6090, poste 235